

# COMMUNE DE CARISEY

## CONSEIL MUNICIPAL

17 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION 6 MARS 2025

QUORUM : 5

### PRESENTS

Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Maryse DEPUYDT, Pascal LHOPE, Marie-Laure CAPITAIN, Josette ROUGET, Jacqueline ROBINET et André BLANCHARD.

ABSENT Matthieu PAPPALÉPORÉ

Secrétaire de Séance : Maryse DEPUYDT

### 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION 2025-007

#### BUDGET 2025 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal de Carisey,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2025 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2024.

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre - Libellé	Crédits Budget Primitif 2024	Montant autorisé avant le vote du budget 2025
204 - Subventions d'équipement versées	5 626,00 €	1 406,50€
21 - Immobilisations corporelles	139 881,00 €	34 970,25 €

### 7.2.5. AUTRES TAXES ET REDEVANCES

DELIBERATION 2025-008

#### DEGREVEMENT DE LA TAXE SUR LES PARCELLES EXPLOITEES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS

Il rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

CONSIDERANT la demande de la société de l'EARL SAINT-JACQUES qui exploite 9ha01a03ca ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs ;

DECIDE que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier de l'année suivante celle de l'installation du jeune agriculteur ;

Délibérations envoyées en Préfecture pour contrôle de légalité le 18 mars 2025

Auteur de l'acte : ETCHART Pascal, le Maire

Affiché et mis en ligne le 18 mars 2025

